



Avis du Comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail relatif aux « Propositions d'étude de la présence et des déplacements de grands requins dans les eaux néocalédoniennes »

Le Comité scientifique du PNMC a été sollicité le 10 août 2022 par le service gestionnaire du Parc, pour donner son avis sur un projet d'étude scientifique intitulé « *Propositions d'étude de la présence et des déplacements de grands requins dans les eaux néocalédoniennes* » proposé par la Province Sud.

Sur la forme :

Le document de 9 pages manque de clarté dans sa présentation et sa rédaction. Les différents paragraphes se succèdent sans fil conducteur obligeant le lecteur à rechercher les informations nécessaires à l'évaluation du projet.

Le document en l'état ne donne aucune indication sur le portage du projet. Sans précision du Service du parc il était difficile de savoir que la proposition émanait de la Province Sud.

De même, aucun détail n'est donné sur la composition de l'équipe impliquée dans la réalisation de ce projet ambitieux, on note dans les objectifs de l'étude au §1/ page 5 que des contacts ont été établis avec les australiens et les Néo-Zélandais pour un suivi des déplacements des animaux dans leurs eaux. L'IRD est mentionné à plusieurs reprises, sans référence à une équipe (on note dans un des commentaires le nom de L. Vigliola), pour le prêt de matériel (hydrophones) voire le partage de données (...*Une convention liant l'IRD aux partenaires permettra de préciser le partager les résultats et préciser des modalités d'utilisation et de communication des données...*).

Les procédures et méthodes de capture/marquage des requins, lieux d'échantillonnage, collecte de données etc, ne sont pas développées et sont au mieux fragmentaires.

Le document est abondamment illustré, mais les figures ne sont pas numérotées et manquent pour certaines d'entre-elles de légendes, d'autres ne comportent pas les indications fournies dans le texte (ex : la fig p 2 ne donne pas les localisations des captures pour marquage réalisées en 2022 et indiquées dans le texte. À l'inverse par exemple aucune carte n'est fournie pour visualiser le réseau d'hydrophones projeté en Province des Iles et aux Chesterfield.

Le financement du projet est flou, en fin de document au paragraphe 3 (« Coûts estimés ») on note un tableau avec différentes options sans que l'on sache s'il s'agit d'une demande financière et à qui celle-ci est destinée.

Les différents commentaires laissés apparents au fil du texte conduisent à penser que la réflexion des proposant n'est pas aboutie ce qui se traduit dans document rédigé de manière atypique et décousue.

Sur le fond

Bien que le projet débute par un propos liminaire de quatre pages relatif au risque requin en Province Sud, le titre de l'étude porte sur la présence et les déplacements de grands requins (Tigres, Bouledogues et Blancs) dans les eaux néocalédoniennes et vise dans ses objectifs l'échelle du territoire (eaux provinciales et récifs d'Entrecasteaux, voire Chesterfield). Il y aurait donc là un intérêt pour le Parc, tout comme pour toutes aires marines protégées pour lesquelles l'étude des déplacements de la mégafaune marine vient souvent en appui des stratégies et politiques de mises en réserve et de délimitation des AMP (1). De plus, la connaissance des déplacements des grandes espèces mobiles et le maintien de la connectivité des sites-clés pour le cycle vital de ces espèces au sein du Parc, figurent explicitement dans plusieurs objectifs du plan de gestion du PNMC. À ce titre, des efforts de recherche importants ont déjà été conduits au sein du Parc pour étudier les déplacements des baleines à bosse (2), des tortues marines (3) ou de plusieurs espèces d'oiseaux marins (4), mais également de certains requins de récifs (5), souvent avec l'appui et le soutien du Parc et toujours avec son autorisation.

Concernant les grands requins ciblés par le projet, si des données existent sur leurs déplacements au sein du territoire du Parc (voir par ex. (6) concernant le requin tigre), elles sont encore très largement fragmentaires.

Ainsi, l'étude des déplacements des grands requins via la pose d'hydrophones et autres dispositifs de suivi au niveau des atolls des Chesterfield et d'Entrecasteaux permettrait à la fois (i) de préciser le rôle de ces sites dans le cycle de vie, l'alimentation, la reproduction ou l'agrégation de ces espèces, (ii) d'évaluer l'adéquation des superficies et zones mises en réserve (actuellement ou dans le futur) avec le cycle de vie et les déplacements de ces espèces et (iii) de mieux connaître le rôle des eaux du Parc dans les déplacements et la connectivité de ces populations à une échelle régionale plus large (connexion avec Australie et Nouvelle-Zélande notamment).

Ce besoin de recherche doit être souligné en raison du statut de conservation de ces trois espèces, globalement défavorable au niveau mondial (requin tigre, classé NT et en déclin par l'IUCN ; grand requin blanc, classé VU ; requin bouledogue, classé VU et en déclin) et du rôle écosystémique et fonctionnel majeur des espèces de requins au sein des écosystèmes marins tropicaux et notamment des écosystèmes récifaux (7). En la matière, la responsabilité du Parc est logiquement d'assurer la conservation et la fonctionnalité des populations et cela passe entre autres par le soutien ou la facilitation des recherches permettant l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise sur pieds de stratégies de gestion et de conservation cohérentes, efficaces et durables.

Pour autant, le fait que cette étude soit en partie financée par la Province Sud (Tableau page 9 : 220 012 euros) avec comme justification et motivation principales explicites une meilleure appréhension du risque requin en province Sud et (Nord ?) en appui à la politique de gestion du risque conduite par la Province Sud pose question.

En effet, rappelons que la politique de gestion et de réduction du risque requins en Province Sud inclut le prélèvement légal d'individus et le déclassement réglementaire des tigres et bouledogues dans cette Province. Ces deux types d'action ont reçu des avis défavorables et argumentés, tant de la part du Conseil Scientifique Provincial du Patrimoine Naturel de la Province Sud (CSPPN), que du comité français de l'IUCN. De même le sénat coutumier a fait part en 2021 de son opposition à la régulation des requins et au déclassement réglementaire par

la Province Sud (8, 9), ainsi que plusieurs associations environnementales (10) dont certaines siègent au comité de gestion du parc.

Aux initiatives institutionnelles citées plus haut, s'ajoutent des plans d'actions régionaux, en collaboration avec la CPS, qui complètent ces dispositifs et en faveur de la protection de ces espèces. Au regard du droit international, la vulnérabilité des requins - due à des considérations propres à ce sous-groupe des élasmobranches, telles que la temporalité de leur développement, leur taux de fécondité souvent faible, et la surexploitation dont ils font l'objet -, et leur rôle primordial pour la biodiversité, ont justifié le développement de normes protectrices. Un corpus juridique, certes fragmenté, leur est applicable, telle que les dispositions générales de protection de la biodiversité dans la Convention sur le droit de la mer, la Convention CITES, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS, le requin blanc étant par exemple listé en annexe I) et le CMS Migratory Shark Memorandum of Understanding, ainsi que la Convention sur la biodiversité.

Enfin, la problématique du risque requin et de sa gestion n'est pas un sujet avéré au sein du Parc. Aussi, l'objectif du Parc en matière de grands requins doit avant tout et uniquement être la connaissance de leur biologie, de leurs habitats, de leurs ressources et de leurs fonctions écosystémiques afin d'assurer au mieux la conservation de leurs populations.

Avis du Comité scientifique

En conclusion s'il est important que le CS soutienne et approuve la réalisation d'études scientifiques destinées à une meilleure connaissance de l'écologie spatiale, des déplacements et *in fine* des conditions nécessaires à la conservation des populations de grands requins au sein du Parc, le CS met en garde quant à la réalisation d'une étude dont la mise en œuvre ne saurait servir de légitimation, même indirecte, à une pratique future d'abattages (« régulation », que le CS ne peut cautionner sur le plan scientifique et qui serait évidemment contraire aux objectifs du Parc.

Avis défavorable sur le projet en l'état.

Adopté en séance le 20 septembre 2022.

Références bibliographiques citées

(1) Conners et al. (2022) Mismatches in scale between highly mobile marine megafauna and marine protected areas. *Front. Mar. Sci.* 9:897104 <https://doi.org/10.3389/fmars.2022.897104>

(2) Derville *et al.* Horizontal and vertical movements of humpback whales inform the use of critical pelagic habitats in the western South Pacific. *Sci Rep* 10, 4871 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41598-020-61771-z>

(3) Read *et al.* (2014) Migrations of Green Turtles (*Chelonia mydas*) between nesting and foraging grounds across the coral Sea. *PLoS ONE* 9(6): e100083. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0100083>

(4) Weimerskirch et al. (2020) At-sea movements of wedge-tailed shearwaters during and outside the breeding season from four colonies in New Caledonia. *Mar Ecol Prog Ser* 633:225-238. <https://doi.org/10.3354/meps13171>

- (5) Bonnin *et al.* (2019) Repeated long-range migrations of adult males in a common Indo-Pacific reef shark. *Coral Reefs* 38, 1121–1132 (2019). <https://doi.org/10.1007/s00338-019-01858-w>
- (6) Werry *et al.* (2014) Reef-Fidelity and Migration of Tiger Sharks, *Galeocerdo cuvier*, across the Coral Sea. PLoS ONE 9(1): e83249. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0083249>
- (7) Roff *et al.* (2016) The Ecological role of sharks on coral reefs. *Trends in Ecology & Evolution*, 31, pp 395-407. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2016.02.014>
- (8) Article dans LNC : <https://www.lnc.nc/article-direct/nouvelle-caledonie/environnement/le-senat-coutumier-oppose-au-declassement-des-requins-tigres-de-la-liste-des-especes-protegees>
- (9) Article dans DNC : <https://www.dnc.nc/le-senat-coutumier-contre-labattage-des-requins/>
- (10) NC la 1ère : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/discours-uni-contre-abattage-requins-852144.html>